

**COMITE OEUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE DU LOIR
ET CHER**

**Siège social : HOTEL DU DEPARTEMENT
PLACE DE LA REPUBLIQUE- 41020 BLOIS CEDEX
SIRET : 388 032 575 00010- NAF 9499 Z**

* * * * *

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

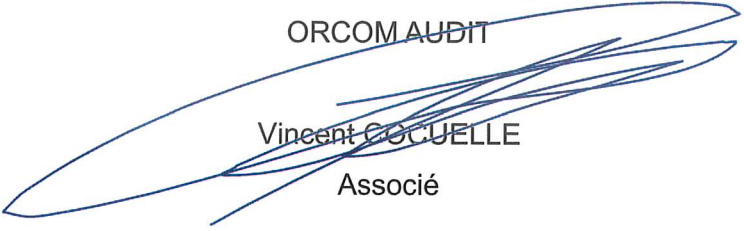
Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Blois, le 03 Juillet 2025

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT



Vincent COCUELLE

Associé

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

**COMITE OEUVRES
SOCIALES DE
L'ADMINISTRATION
DEPARTEMENTALE DU
LOIR ET CHER**

31/12/2024

..*.*.*
..*.*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION
DEPARTEMENTALE DU LOIR ET CHER
Siège social : HOTEL DU DEPARTEMENT
PLACE DE LA REPUBLIQUE – 41020 BLOIS CEDEX
SIRET : 388 032 575 00010 – NAF : 9499 Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
*Exercice clos au 31/12/2024***

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE OEUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE DU LOIR ET CHER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre mission, nous avons obtenu les documents externes et internes permettant de nous assurer de la correcte application du principe de séparation des exercices, notamment au niveau des produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 03 Juillet 2025

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT



Vincent COCUELLE
Associé

BILAN 2024

BILAN ACTIF		
	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles		
205 Concessions et droits, brevets licences logiciels	5 526 €	5 526 €
28050000 Amortissement immobilisations incorporelles	-5 526 €	-5 526 €
Total	0 €	0 €
Total immobilisations incorporelles	0 €	0 €
Immobilisations financières		
Autres immobilisations financières		
2752 Avances	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
Total immobilisations financières	0 €	0 €
Total actif immobilisé	0 €	0 €
ACTIF CIRCULANT		
Autres créances		
4098 Fournisseurs autres avoirs	0 €	0 €
Groupements d'achats débiteurs		
4687 Produits à recevoir	14 476 €	3 219 €
Disponibilités		
5121 Banque COS CM	20 350 €	26 523 €
5122 Banque Groupement d'achat	8 746 €	8 405 €
51243 Livret A bleu des associations	83 022 €	80 604 €
5124 Livret OBNL	145 930 €	189 797 €
5310 Caisse COS	100 €	0 €
5311 Caisse Groupement d'achats	1 196 €	1 337 €
Total	273 820 €	309 885 €
Charges constatées d'avances		
486 Charges constatées d'avances	85 252 €	78 811 €
Total actif circulant	359 072 €	388 696 €
TOTAL GENERAL	359 072 €	388 696 €
BILAN PASSIF		
	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
10340000 Fonds propres sans droit de reprise	339 291 €	386 071 €
Réserves		
10682000 En attente d'affectation (excédent ou déficit)		
Résultat Excédent ou déficit	-53 774 €	-46 781 €
Total	285 517 €	339 290 €
Total fonds propres	285 517 €	339 290 €
DETTES		
Dettes fiscales et sociales		
42820000 Dettes provisionnées pour congés payés	0 €	0 €
4686 + 4386 Dettes fiscales et sociales	32 048 €	14 254 €
Autres dettes		
4041 Fournisseurs d'immobilisation	0 €	0 €
46700000 Groupement d'achats créditeurs	0 €	0 €
Total	32 048 €	14 254 €
Produits constatés d'avances		
48700000 Produits constatés d'avances	41 508 €	35 152 €
Total dettes	73 556 €	49 406 €
TOTAL GENERAL	359 072 €	388 696 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

PRODUIT		
	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue (services)		
Cotisations adhérent	16 488 €	15 840 €
Cotisations ayant-droit	15 494 €	15 424 €
Recettes diverses	34 916 €	704 €
Total	66 898 €	31 968 €
Total production vendue	66 898 €	31 968 €
Participations salariales		
Groupement d'achats	35 464 €	42 244 €
Billetterie revendue sans participation	55 892 €	61 166 €
Billetterie revendue avec participation	15 241 €	13 880 €
Chèques culture	4 960 €	4 920 €
Cinéma	55 265 €	50 365 €
Sorties et spectacles	24 840 €	32 302 €
Voyages	108 095 €	113 009 €
Total	299 757 €	317 886 €
Total participations salariales	299 757 €	317 886 €
Subvention d'exploitation		
Subvention Conseil Général	304 000 €	304 000 €
Reprise provision sur avance	0 €	0 €
Total	304 000 €	304 000 €
TOTAL GENERAL PRODUITS D'EXPLOITATION	670 656 €	653 854 €
Produits financiers		
Produits financiers	8 551 €	8 032 €
Total	8 551 €	8 032 €
TOTAL GENERAL FINANCIERS	8 551 €	8 032 €
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	679 207 €	661 886 €
CHARGES		
	31/12/2024	31/12/2023
Achats et charges externes		
Frais de fonctionnement	2 236 €	3 291 €
Prime d'assurance	2 978 €	2 515 €
Honoraire Commissaire aux Comptes	8 928 €	8 583 €
Honoraire Cabinet comptable In Extenso	1 353 €	2 148 €
Total	15 495 €	16 537 €
Achat de marchandises		
Groupement d'achats	35 464 €	41 630 €
Billetterie revendue sans participation	56 345 €	62 335 €
Billetterie revendue avec participation	24 159 €	21 632 €
Cinéma	77 768 €	71 265 €
Total	193 736 €	196 862 €
Participations pour les salariés		
Remb voyages individuels	42 756 €	36 871 €
Remb festivals de la région	6 173 €	3 903 €
Remb parc d'attraction musées	11 889 €	12 118 €
Remb licences et clubs sportifs permis pêche et chasse	73 840 €	71 337 €
Remb évènements sportifs	1 633 €	1 227 €
Remb activités manuelles	1 700 €	1 368 €
Remb activités musicales	3 551 €	3 803 €
Remb activités théâtrales	346 €	500 €
Remb bien-être	32 484 €	0 €
Remb sites touristiques Loir et Cher	0 €	0 €
Chèques-culture	10 037 €	9 956 €
Total	184 409 €	141 083 €
Services extérieurs		
Voyages	141 395 €	146 969 €
Spectacles et sorties organisés par le COS	56 719 €	72 975 €
Arbre de Noël	53 008 €	50 887 €
Autres charges externes	741 €	
Total	251 863 €	270 831 €
Salaires et traitements		
Rémunérations du personnel	43 544 €	43 418 €
Charges sociales	39 088 €	38 438 €
Total	82 632 €	81 856 €
Dotation aux amortissements et provisions	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
Autres charges		
Frais divers de gestion	3 232 €	167 €
Total	3 232 €	167 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	731 367 €	707 336 €
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	1 614 €	1 331 €
Total	1 614 €	1 331 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
TOTAL GENERAL DES CHARGES	732 981 €	708 667 €
RESULTAT	-53 774 €	-46 781 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-53 774 €	-46 781 €
Total des produits	679 207 €	661 886 €
Total des charges	732 981 €	708 667 €
EXCEDENT OU DEFICIT	-53 774 €	-46 781 €

ANNEXE COMPTABLE 2024

- 1) L'année comptable va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.
- 2) L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- 3) Le montant des cotisations des adhérents et des ayants-droit est identique à celui de 2023.
- 4) Les voyages individuels sont en augmentation de 16 %.
- 5) La vente de billetterie revendue sans participation a diminué de 8,62 %.
- 6) La vente de billetterie revendue avec participation a augmenté de 10 %.
- 7) Les ventes de billetteries cinémas ont eu une augmentation de près de 10 %.
- 8) Les frais de fonctionnement ont baissé de 32 %.
- 9) Les participations pour les spectacles du département ont connu un fort succès avec une hausse de 58 %.
- 10) Les participations pour les activités sportives, les permis de chasse et de pêche sont stables par rapport à 2023.
- 11) La participation pour les événements sportifs a augmenté de 33 %
- 12) La participation pour les activités manuelles a augmenté de 24 %.
- 13) L'arbre de Noël pour les enfants du personnel et les enfants accueillis par les assistants familiaux a été être proposé sous un format différent en 2022. Plusieurs ateliers étaient à la disposition des enfants.
- 14) La commande de chèques-culture est quasi-identique à celle de 2023.
- 15) Les sorties organisées par le COS ont diminué de 23 %
- 16) La prestation Bien-être a été proposée en 2023 en raison d'un remboursement exceptionnel de Sodexo au conseil départemental.
- 17) Le résultat des comptes annuels 2024 est un déficit de 53 774 €.

18) Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

Cette association a pour objet d'établir et de maintenir des liens de convivialité, d'amitié et d'entraide entre les personnels.

Mission sociale

A cet effet, l'association peut exercer toutes les activités propres à réaliser les buts qu'elle s'est proposée : participations à des voyages associatifs ou à titre privé ou à des entrées dans des parcs d'attractions, musées, spectacles, participations à des activités sportives, organisation de voyage en groupes, organisation de sorties diverses, fonctionnement d'un groupement d'achats, ainsi que toutes autres activités favorisant la réalisation des objectifs de l'association.

Moyens mis en œuvre et ressources

L'association se compose de membres actifs, sous réserve de leur adhésion :

Adhérent principal

- l'agent de l'Administration Départementale de Loir-et-Cher (adhérent principal) rémunéré sur le budget du Département ou mis à disposition du Département ou au Département et en fonction dans les services placés sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, à l'exception du personnel mis à disposition des Services Déconcentrés de l'Etat,
- le retraité de l'Administration Départementale de Loir-et-Cher, Il faut que le dernier emploi exercé ait été au sein du Conseil Général,
- le salarié de l'association,
- les jeunes en service civique et les contrats d'insertion le temps de leur contrat. Une copie de celui-ci leur sera demandée au moment de l'inscription.

Les autres membres non votants

- les ayants-droit (conjoint, enfant(s) de l'agent de moins de 20 ans),
- les membres bienfaiteurs et donateurs.

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations de ses membres. Ces cotisations sont déterminées chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du conseil d'administration,
- La subvention du Conseil Départemental,
- Les recettes diverses et exceptionnelles dont elle pourra bénéficier.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code du Commerce et du plan comptable général.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

14) Information sur l'effectif de l'association

Une information sur l'effectif de l'association

	Effectif	
	Cadre	Non cadre
ETP		2
Effectif en nombre		2
Total effectif en nombre		2

15) Contributions volontaires en nature

Les temps passés par les administrateurs aux réunions de bureaux et aux conseils d'administration n'ont pas été valorisés en contributions volontaires.

16) Information relative à la rémunération des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, il est précisé qu'aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

17) Subventions d'exploitation

	UE	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autre	Total
Concours publics						
Subvention exploitation			304 000 €			304 000 €
Subvention d'équilibre						
Subvention d'investissement						

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS 2024

TABEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	5 526 €		/	5 526 €
Immobilisations corporelles	/	/	/	/
Immobilisations financières	0 €	/	0 €	0 €
Total général	5 526 €		0 €	5 526 €

TABEAU DES MOUVEMENTS ET DES AMORTISSEMENTS

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	ORTIES DE L'ACTIF	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	5 526 €	/	/	5 526 €
Immobilisations corporelles	/	/	/	/
Immobilisations financières	/	/	/	/
Total général	5 526 €	/	/	5 526 €

TABEAU DES PROVISIONS

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Provision pour risques et charges	/	/	/	/
Provisions pour dépréciation des stocks	/	/	/	/
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	/	/	/	/
Provision pour dépréciation des comptes financiers	/	/	/	/
Total général	/	/	/	/

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	MONTANT	ECHEANCES	
		Jusqu'à 1 an	à plus de 1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
créances rattachées à des participations	/		
Prêts	0 €	0 €	0 €
autres créances	0 €	0 €	0 €
créances de l'actif circulant :			
créances usagers	/		
autres créances	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	/		
Emprunts et dettes financières divers	/		
Autres dettes :			
Dettes fournisseurs			
Autres dettes fiscales et sociales :	32 048 €	32 048 €	0 €
Total	32 048 €	32 048 €	0 €

TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

2024

TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES					
	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propre sans droit de reprise	339 291 €				339 291 €
Fonds propre avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice				- 53 774 €	- 53 774 €
SITUATION NETTE	339 291 €			- 53 774 €	285 517 €
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL GENERAL	339 291 €			- 53 774 €	285 517 €



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Prestations versées aux adhérents

Participations aux entrées, parcs d'attractions-Musées : 455 adhérents et 602 ayants-droit

Voyages

Espagne : un séjour a été organisé du 27 avril au 4 mai 2024.

47 personnes ont participé (21 adhérents, 25 ayants-droit, 1 invité).

La participation du COS s'est élevée à 9 729 €

Monténégro : un circuit a été organisé du 28 septembre au 5 octobre 2024.

46 personnes ont participé (26 adhérents, 17 ayants-droit, 3 invités).

La participation du COS s'est élevée à 13 492 €

Portugal : un séjour a été organisé du 3 mai au 10 mai 2025.

49 personnes ont participé (30 adhérents, 19 ayants-droit).

La participation du COS s'est élevée à 13 696 €

Prestations pour les voyages individuels

440 personnes (201 adhérents et 239 ayants-droit) en ont bénéficié soit une participation du COS de 41 409 € (35 557 € en 2023).

Sorties-Spectacles

Sortie théâtre et journée libre le 10/02/2024

75 personnes ont participé (43 adhérents, 30 ayants-droit et 2 invités)

La participation s'est élevée à 4 378 €.

Sortie Journée libre à Angers le 06/04/2024

82 personnes ont participé (44 adhérents, 30 ayants-droit et 8 invités)

La participation s'est élevée à 1 453 €.

Sortie Journée libre à Troyes le 01/06/2024

45 personnes ont participé (24 adhérents, 18 ayants-droit et 3 invités)

La participation s'est élevée à 857 €.

Journée à Astérix le 08/06/2024

159 personnes ont participé (49 adhérents, 109 ayants-droit et 1 invité)

La participation s'est élevée à 6 040 €.

Journée à Astérix le 15/06/2024

153 personnes ont participé (49 adhérents, 94 ayants-droit et 10 invités)
La participation s'est élevée à 5 698 €.

Journée libre à Paris le 06/07/2024

46 personnes ont participé (22 adhérents, 16 ayants-droit et 8 invités)
La participation s'est élevée à 544 €.

Week-end Beaune et Dijon les 31/8-01/09/2024

52 personnes ont participé (33 adhérents, 19 ayants-droit)
La participation s'est élevée à 3 765 €.

Sortie Giverny et Évreux le 14/09/2024

50 personnes ont participé (26 adhérents, 16 ayants-droit et 8 invités)
La participation s'est élevée à 835 €.

Sortie concert de Mylène Farmer le 01/10/2024

52 personnes ont participé (34 adhérents, 16 ayants-droit et 2 invités)
La participation s'est élevée à 3 312 €.

Sortie croisière canal Saint Martin le 5/10/2024

101 personnes ont participé (52 adhérents, 39 ayants-droit et 10 invités)
La participation s'est élevée à 2 103 €.

Sortie croisière canal Saint Martin le 12/10/2024

44 personnes ont participé (19 adhérents, 19 ayants-droit et 6 invités)
La participation s'est élevée à 1 027 €.

Journée libre à Paris le 14/12/2024

153 personnes ont participé (66 adhérents, 72 ayants-droit et 15 invités)
La participation s'est élevée à 1 681 €.

Après-midi cinéma enfant le 11/12/2024

33 enfants ont participé (30 ayants-droit et 3 invités)
La participation s'est élevée à 175 €.

Durant l'année 2024, 1 532 personnes se sont inscrites à une sortie (706 adhérents, 728 ayants-droit et 98 invités) pour une participation du COS de 31 869 €

Festivals-Concerts-Spectacles

Spectacles du Loir et Cher et le Printemps de Bourges

429 personnes (234 adhérents et 195 ayants-droit) ont participé à un concert ou à un spectacle se déroulant dans le Loir et Cher ainsi que pour le Printemps de Bourges. La participation du COS s'est élevée à 5 514 €.

Le Comité des Œuvres Sociales a participé au prix des places pour les spectacles de Hoshi, Gaël le magicien, Florent Peyre, Gim's, Pablo Mira, Julien Doré, Eddy de Pretto, le GP moto, la comédie musicale Molière, la pièce de théâtre "La porte d'à côté".

**Soit 345 places vendues. La participation du COS s'est élevée à 7 934 €
(en 2023, 377 places vendues avec une participation de 7 828 €).**

Billetteries

5 030 billets divers (Puy du Fou, Agl'eau, Royal Kid, Zoo de Beauval...) ont été vendus pour 55 892 € (5 472 billets vendus en 2023). Ils sont revendus sans participation financière du COS.

10 921 billets de cinéma ont été vendus avec une participation du COS de 22 503 € (10 765 billets en 2023).

Soit 15 951 places vendues en 2023 (16 237 places vendues en 2023)

Chèques-culture

1 offre a eu lieu en avril 2024 : 496 chèques-culture commandés